

Le capitaine Klug au nom du duc d'Estimbourg et conduit au palais de Buckingham dans les voitures de la cour.

Le colonel Stoffel vient d'adresser au journal officiel, par ministère d'huissier, une lettre en réponse à la note publiée à son sujet par l'Officiel.

On adresse de la Nièvre à l'Union une lettre qui appelle l'attention de l'Assemblée sur les agents prussiens parcourent tous nos pays (Morvan, Nivernais), sous le nom d'agents suisses, et nichent pour leur remonte tous nos jeunes chevaux.

On lit dans la Patrie : Cette fois le Bien public renferme enfin un démenti catégorique aux paroles attribuées à M. Thiers par le Moniteur de Bologne.

En tête de ses colonnes, le journal La Vraie France croit devoir publier la note suivante : Les deux seuls candidats, M. Fiévet et M. Parsy, reconnaissent l'un et l'autre le principe de la souveraineté du peuple qui a causé tous les malheurs de la France et qui la conduit fatalement à sa ruine.

LETRE DE PARIS

Paris, 23 octobre 1874. Il ne faut pas perdre de vue l'intrigue qui se poursuit et qui a pour but de livrer le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon au centre gauche, en vue de constituer un septennat républicain.

Le journal de L'Est-Cher a fait connaître qu'un député de la gauche, M. Tassin, avait dit dans une réunion : « Le temps du maréchal Mac-Mahon sou- tenu par les conservateurs était passé, et qu'il fallait pour le maréchal avec les répu- blicains. »

étrangère et demandé le concours des bayonnettes françaises dans les Pyrénées. Ce système de menaces peut s'appliquer par les causes suivantes : 1° Le gouvernement Espagnol, avec des grands besoins d'argent et sans la moindre garantie à offrir aux capitalistes, a-t-il le courage de leur prouver chaque matin la fin imminente de la guerre civile.

Le journal de Florence annonce que les préparatifs qui se font dans les villes appartenant à Victor-Emmanuel indiqueraient qu'il songerait à prolonger, cet hiver, son séjour à Rome.

Ensuite on pousse les préparatifs à la villa de madame la comtesse de Mirafiori, hors la porte Pia, près de Sainte-Agnès. Les jardiniers de l'endroit et travaillant avec ardeur, on voit la grille du portail en fer argenté, analogue aux grilles pareilles qui ornent à Florence certaines entrées des villini de la place de Massimo d'Azeglio.

Les assassins continuent à se multiplier et à embellir l'Italie unifiée; on vient de découvrir dans la province de Foulie une autre bande d'assassins qui sera le digne pendant de celle de Ravenna, les inculpés déjà arrêtés sont au nombre de 140.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

En tête de ses colonnes, le journal La Vraie France croit devoir publier la note suivante : Les deux seuls candidats, M. Fiévet et M. Parsy, reconnaissent l'un et l'autre le principe de la souveraineté du peuple qui a causé tous les malheurs de la France et qui la conduit fatalement à sa ruine.

En recommandant à nos amis l'abstention, nous ne voulons pas, pour cela, les engager à s'abstenir absolument des urnes électo- rales. Ils peuvent protester contre l'absence de tout candidat de leur choix non seulement en s'abstenant, mais encore en déposant dans l'urne un bulletin blanc ou un bulletin sur lequel se trouverait écrit n'importe quel nom.

L'Union et l'Union préconisent aussi l'abstention; mais le Monde déclare que les catholiques doivent voter pour M. Fiévet.

C'est aussi l'avis de notre excellent confrère l'Emancipateur de Cambrai qui s'exprime ainsi :

Signataires de la lettre collective à M. Fiévet, desirant d'une réponse favorable dans le dessein très public et avoué de pouvoir combattre efficacement la candidature radicale, tandis que plusieurs de nos amis, indifférents entre le républicain et le conservateur, semblaient n'attendre qu'un prétexte pour répudier ce dernier, nous avons souffert impatiemment les retards trop prolongés et les malentendus involontaires qui ont, pendant plus d'un mois, mis obstacle à toute espèce d'explications claires et sérieuses.

Force nous fut alors de chercher une lumière plus complète, là où elle pouvait nous être donnée. Nous la demandâmes tout d'abord à l'autorité que nous devions aussi comme catholiques tout d'abord consulter. La réponse fut nette et précise, sans la moindre hésitation, bien qu'aucune question ni personne n'ait été traitée, et qu'aucun nom n'ait été prononcé : L'ABSTENTION SERAIT UNE FAUTE, ET UNE FAUTE GRAVE.

Quant à cette autre autorité, supérieure dans un ordre différent, nous n'avions point pour un fait aussi secondaire à interroger celui-là même qui garde intacte dans son exil la plénitude du droit. Nous nous approchâmes cependant de lui aussi près qu'il était possible; et, à nos questions posées, la réponse fut : LIBERTÉ ENTIERE. Notre dévouement est assez connu pour qu'on puisse s'y confier sans crainte.

Sur ces entrefaites, l'honorable M. Kolb-Bernard nous adressa la lettre parue dans notre numéro du 18, et que nous reproduisons de nouveau au jour d'hui avec l'adhésion qu'y donna M. Fiévet. Nos lecteurs savent ce qu'est M. Kolb-Bernard. Comme homme privé, nous ne pourrions dans un journal dire ce que nous savons de ses hautes vertus; comme homme public, il est certainement un de ceux sur lesquels, lorsque se fera la restauration, le comte de Chambord alimera à s'appuyer pour la gestion des affaires publiques. Sa lettre nous frappa vivement, ébranlé que nous étions déjà par les éloges insolents des feuilles révolutionnaires à l'adresse de nos confrères et amis qui s'étaient hâtés, sans aucune raison ce nous semble, de travailler au succès de la candidature anti-catholique, en combattant M. Fiévet.

Une chose, toutefois, nous arrêta. Rien de public n'avait encore été donné par le candidat, M. D. de Douai ayant conservé un silence inexplicable sur son entrevue avec M. Fiévet, il y avait pour nous obligation d'attendre la profession de foi;

c'est ce que nous fîmes. Aujourd'hui elle a paru, et c'est elle — nous le déclarons hautement — qui a rempli de nos dernières linéations.

On lit dans l'Indépendant de Douai : Nous recevons ce matin les meilleurs renseignements sur la façon favorable dont la candidature de M. Fiévet est accueillie dans les arrondissements du Nord.

Quelques journaux de Paris, nous ne savons sur quelles indications mal fondées, l'ont représenté comme clérical. Cette opinion ne peut être émise que par ceux qui, placés à longue distance de nous, ne connaissent pas l'honorable maire de Masny. Défenseur de tous les grands principes sociaux, de la religion, de la propriété, de la famille, oui, comme le sont d'ailleurs tous les honnêtes gens; mais clérical, non.

Roubaix-Tourcoing

Session d'octobre 1874

Séance du jeudi 23 octobre. M. LOUIS LÉGRAND (de Valenciennes), 2e secrétaire, remplace M. Desrousseaux.

Le long série de rapports commence. Voici l'énumération des principaux :

Rentes nationales. — Rapporteur, M. Lemaire. — Conclusions adoptées.

Rentes départementales n° 6, 17, 14. — Rapporteur, M. Van der Straeten. — Les conclusions de ces rapports sont adoptées.

M. le Président prévient le Conseil général que M. le préfet réclame la liste des 72 membres du jury d'expropriation et propose de l'approuver séance tenante.

M. le Préfet explique que s'il avait en main cette liste d'urgence approuvée par le Conseil, il pourrait immédiatement la transmettre à la cour de Douai pour le tirage au sort des jurés qui doivent décider, par exemple, des expropriations qu'attend la Compagnie du Nord pour commencer l'important travail de sa ligne à Fives, dans la direction de Lille à la mer.

Il est décidé qu'à l'issue de la séance cette liste sera approuvée.

À deux heures 25 minutes, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu par M. Desrousseaux, secrétaire. Cette lecture ne soulève aucune observation. Le procès-verbal est adopté.

Communications et correspondances diverses. M. LÉGRAND (de Valenciennes) demande à répondre aux paroles prononcées par M. le préfet dans la séance d'hier.

L'orateur se défend d'avoir voulu passionner le débat.

Il a voulu uniquement attirer l'attention du conseil général sur des articulations qui, si elles étaient prouvées par une enquête, constitueraient le rétablissement de la candidature officielle, si longtemps et si énergiquement combattue par ceux qui la rétabliraient aujourd'hui.

M. LÉGRAND (de Valenciennes) repousse donc de toute son énergie les termes d'accusations injustes et perfides dont M. le Préfet s'est servi dans son argumentation contre lui.

M. LE PRÉFET répond en quelques mots qu'il ne peut que maintenir ces expressions. Le Conseil général, par son vote, en a pleinement justifié l'énergie. L'orateur ajoute, en terminant, ces paroles : « Quand mon honorable contradicteur sera au pouvoir, je lui souhaiterai de ne jamais mériter d'autres reproches ! »

Un nombre des vœux exprimés ensuite, nous remarquons celui de M. LÉGRAND (de Valenciennes) relativement à l'amélioration du viaduc de Pont-Jacob, voisin de la gare de Valenciennes. La proposition de renvoyer le vœu à M. le ministre des travaux publics est adoptée.

Octroi de La Gorgue et du Cateau. — Rapporteur, M. Marie Soufflet. — Adopté. Bureau de l'état civil à établir à Morbecq. — Rapporteur, M. le baron de l'Épine. — Adopté.

Casernes de gendarmerie à Hazebrouck. Terrain à acquérir. Crédit de 25,000 fr. — Rapporteur, M. Marie Soufflet. — Crédit voté.

Contributions directes. — Rapporteur, M. de Houteville. — Modification de la taxe personnelle pour les habitants des anciennes communes de Wazemmes, Moulins-Lille, Esquermes et Fives. Uniformité de cette taxe avec l'ancien Lille.

Neuvilles Préfectures. — Dépenses. — Crédit de 44,800 fr. — Rapporteur, M. Soins. Approuvé. Crédit voté.

M. TRYSTRAM réclame l'élection d'un bureau électoral à Zuydcoote. M. le préfet approuve ce projet. — Adopté.

Enfants assistés. — Crédit de 220,000 fr. — Rapporteur, M. Gaultier. — Adopté. La séance est levée à 4 heures et demie et renvoyée à demain, 1 heure.

Les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai, le 9 novembre prochain, sous la présidence de M. Jorel, conseiller à la Cour d'appel. Voici la liste des jurés qui sont appelés à siéger pendant la session.

Mullier-Delmazure, propriétaire à Roubaix. Coquelet, propriétaire à Bavi. Dutouquet, marchand de bois à Hazon. Regodt fils, cultivateur à Hondschoote. Ducatteau, cultivateur à Roubaix. Galpin, fabricant à Roubaix. Philippo, rentier à Frelinghien. Aliamet, receveur principal des douanes à Hazebrouck. De Ganter, médecin vétérinaire à Boscchepe. Mathieu, directeur des mines à Fresnes. Grenet, rentier à Thun-St-Martin. Lanciaux, maire à Bertry. Jonglet, négociant à Anzin. Dehan, propriétaire à Lille. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement à Hazebrouck.

Marchant, cultivateur à Saulvoir. Mallengier, cultivateur aux Moeres. Boulanger, cultivateur à Douai. Sutilis, entrepreneur en retraite au Cateau. Debacque, licencié en droit à Dunkerque. Delannoy-Descamps, rentier à Croix. Vandewalle, propriétaire à Bailleul. Grau-Six, filateur à Tourcoing. Lancelle, rentier à Armentières. Hémar de Neufpre, propriétaire à Zuytpeene. Berthe, constructeur de bâtiments à Quesnoy-sur-Deule.

Malfait-Desurmont, filateur à Tourcoing. Vandewalle, propriétaire à Hazebrouck. Crépy, filateur à Lille. Vandamme, négociant à Bailleul. Lecoute, propriétaire à Lagorgue. Fouble, ancien cultiv. à Coudekerque-Br. Broilley de la Brunière, notaire à Cambrai. De Molembaix, propriétaire à Bérelles.

Jurés supplémentaires. Duranel, négociant à Douai. Gault, brasseur à Douai. Dubrulle, propriétaire à Douai. Campien, courtier à Douai.

La représentation du vaudeville Un Tigre du Bengale, au Grand-Théâtre de Lille, a été marquée jeudi par un accident qui n'a pas eu, très-heureusement, les conséquences qu'on aurait pu craindre. Au moment où M. Tourtois, artiste chargé d'un des rôles du vaudeville, tirait un coup de feu, le bois du pistolet se brisa dans sa main, qui fut couverte de sang. M. Tourtois toutefois n'avait qu'une légère blessure faite par un éclat de bois sur le doigt majeur de la main droite; et le vaudeville en étant presque arrivé au dénouement, l'artiste demeura en scène jusqu'à la chute du rideau.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille FOURNIER-ODOUX, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-JOSEPH FOURNIER, décédé subitement à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et salut solennels qui auront lieu le dimanche 25 octobre 1874, à 2 heures et demie, en l'église Notre-Dame, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS-LECLERQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. BONNET-JOSEPH DESCHAMPS, décédé à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 50 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et salut solennels qui auront lieu le dimanche 25 octobre 1874, à 2 heures et demie, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alma.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le lundi 26 octobre 1874, à 9 heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES CONSTANT FOURLANNIE, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1867, à l'âge de 37 ans et un mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 26 octobre 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame HAZARD MAZURE, épouse de Monsieur PAUL CADOT, décédée à Roubaix, le 6 octobre 1874, dans sa 23e année. La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cercle catholique d'ouvriers DIMANCHE 25 OCTOBRE Conférence par Monsieur l'abbé Vassart. Sujet : De l'air, démonstration expérimentale; des propriétés du gaz qui le compose. Son rôle providentiel.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Rebois. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

Le prince de Galles a déjeuné hier matin à l'Elysée. Les autres invités étaient lord Lytton, ministres chargés d'affaires de l'ambassade britannique, l'aide de camp du prince, le général de Cissey, l'amiral de Montagnac, le vicomte Em. d'Harcourt et les officiers de la maison du président. Le maréchal et ses invités sont partis après déjeuner pour aller chasser dans les bois de Marly.

L'Académie française a fixé hier les dates de réception des trois nouveaux immortels de la manière suivante : La réception de M. Mézières, élu le premier, aura lieu le jeudi 3 décembre; M. Alexandre Dumas sera reçu le jeudi 14 janvier 1875, et M. Caro à la fin de février. C'est M. Camille Roussel qui répondra à MM. Mézières et Caro, qui ont été élus sous la direction du premier; M. d'Haussonville est chargé de répondre au dernier des trois nouveaux académiciens. Les élections pour les sièges vacants de MM. J. Janin et Guizot auront lieu simultanément au mois d'avril.

Hier a eu lieu le transfert de Maxas à Bicêtre, de Thouviot, l'assassin de la rue Cujes. Il a été constaté, en effet, par le rapport du docteur Blanche, que Thouviot est en état d'aliénation mentale et ne saurait être considéré comme responsable de ses actes.

Un buste en bronze très curieux, des temps Gallo-romains, vient d'être découvert par un labourer des environs de Digoin, sur la rive gauche de la Loire. Deux médailles trouvées avec le buste, attestent qu'il représente un empereur romain; sa couronne de lauriers est d'une coupe distinguée, mais on regrette qu'elle ait été mise en morceaux par un coup de pioche au moment du déblaiement. Différents autres objets : Une sautoie, une épée, un stylet, une petite cassette hermétiquement fermée, un petit cerf et un collier de métal d'apparence très-précieuse, ainsi que les deux médailles en argent, accompagnaient le buste de César.

Paris-Journal parle de mots couverts d'un différend qui se serait élevé à Esclimont entre deux invités du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. L'événement ajoute que l'intervention personnelle du duc de Chartres a réussi à faire taire les ressentiments, et l'on n'a pas été sur le terrain.

La récolte de la canne à sucre, dans l'Amérique, dépassera, en quantité, toutes les récoltes faites depuis l'année 1861.

Dans l'une de ses dernières séances, la commission municipale de Marseille a voté une subvention de 800,000 fr. en faveur des hospices civils de la ville.

Voici une statistique assez curieuse. C'est celle des condamnations à mort et des exécutions qui ont eu lieu depuis 1826 jusqu'en 1874, c'est à dire en 47 ans.

Il y a eu 2.356 condamnations à mort, et par suite de grâces ou commutations, 1,455 condamnés ont été graciés.

Cette année, il y a eu déjà dix exécutions capitales !

Lundi dernier, à huit heures du matin, le sieur Coquet, âgé d'une soixantaine d'années, demeurant à Villers-le-Bois, canton de Chaource, département de l'Ain, a été trouvé assassiné dans son lit. Sa tête avait été brisée à l'aide d'un instrument qu'on suppose avoir été une hachette. On se perd en conjectures sur le mobile de ce crime. Un nommé Guinet (Henri), charpentier, qu'on soupçonne d'être l'auteur de cet assassinat, a été mis en état d'arrestation.

Une anecdote amusante racontée par le journal d'Angoulême, la Charente :

Deux gendarmes chevauchaient à la tombée de la nuit. Passe une charette non munie de la lanterne réglementaire, — contravention aux règlements de police rurale, d'une main sûre, les gendarmes arrêtent le véhicule ainsi que son contenu, qui apparaît sous la forme d'un paysan à figure madrée et s'apprête à dresser procès verbal, mais le contrevenant s'écrit de sa voie la plus ro- gue :

Gendarme, quelle heure est-il ? — Huit heures et demie. — Pardon, n'exagérons pas, huit heures moins dix.

Pas du tout, huit heures et demie à ma montre. — C'est possible, mais la mienne dit huit heures moins dix. Constatez vous-même..... — C'est vrai.

C'est bien, gendarme. Vous indiquerez sur le procès verbal qu'il était huit heures moins dix à ma montre et huit heures et demie à la vôtre. Vous entendez ?

Huit jours après, gendarme et paysan se retrouvaient devant M. le juge de paix, qui, en fonctionnaire sévère, mais juste, s'apprêtait à appliquer l'amende de rigueur.

Pardon, dit le contrevenant, quelle heure M. le gendarme a-t-il vue à sa montre ? — Huit heures et demie. — Et à la mienne ? — Huit heures moins dix. — Et vous avez bien vu ? — Parfaitement.

C'est donc qu'il faisait encore assez clair ? Ce raisonnement lumineux fit pencher la balance en faveur du paysan, qui se tira de l'affaire sans bourse délier.

Chronique judiciaire

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS Un Monsieur qui suit les femmes

Il y a un mois environ, une petite bourgeoise, alerte, vive, pimpante, jolie et légère comme un papillon, voltigeait, plutôt qu'elle ne marchait, par les boulevards extérieurs qui s'étendent de la rue d'Amsterdam à la rue Rochecouart à Paris. Elle jetait ses regards négligents tantôt à droite, tantôt à gauche, sur les expositions des marchands de bric-à-brac et sur les écrins de brocanteurs du quartier qui, par parenthèse, pullulent sur ces hauteurs. Cette femme doit être gourmande, car, à un moment donné, l'étalage d'une fruitière paraissait aussi attirer ses regards.

Nou, ce n'était pas cela; mais il y avait derrière elle un petit monsieur qui l'enveloppait d'une mesure depuis une demi-heure, et elle voulait le laisser passer. Rs petit monsieur qui, sans doute, avait beaucoup de temps à perdre, semblait embêter le pas de la petite bourgeoise, s'arrêtait quand elle s'arrêtait, marchait quand elle mar-